

Remarques du Collège à propos de la nouvelle procédure en préparation sur la pratique de l'analyse Freudienne

Réuni le 9 Juillet 89, le Collège a poursuivi ses réflexions sur l'instauration de cette nouvelle procédure, sa finalité précise, et les modalités qui la rendront praticable.

Il lui est apparu utile d'apporter quelques rectifications à la lettre parue dans le courrier du 29/06/89 sous le titre "Appel de candidatures".

En premier lieu, il ne peut pas être question d'un appel de candidatures à une procédure qui n'a pas encore été proposée par le Collège ni adoptée par l'Assemblée Générale : On entendra donc que le Conseil et les deux coordonnants chargés des pratiques font appel à de nouveaux partenaires pour élargir leur approche et travailler en commun à la formulation de cette procédure à venir.

En deuxième lieu le terme de liste ne peut faire que difficulté : la proposition retenue ne s'appuiera en aucun cas sur une liste quelconque.

Enfin, les 3 propositions déjà rédigées doivent continuer à être étudiées par l'ensemble Collège-Conseil : Elles ne sont donc pas disponibles au local mais pourront être remises aux membres qui viendront s'adjoindre à ce Conseil de la Pratique, de même que les autres propositions qui seront parvenues avant la rentrée prochaine.

Le travail est donc en cours et Collège et Conseil continueront à y collaborer.

Pour le Collège,
Claude CONTE

P.S. Bernard TAUBER, membre de ce même Conseil, antérieurement à la réunion du Collège, avait déjà rédigé une lettre qui signalait les points ici précisés. Il est opportun de citer la lettre de Bernard TAUBER pour son dernier paragraphe sur lequel le Collège est d'accord